

## **L'Association française des Hémophiles (AFH) lance en 2018 un appel à projets**

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir **un projet innovant portant sur de nouvelles stratégies de recherche fondamentale, préclinique ou clinique pour les malades atteints de maladie de Willebrand.**

Les applications potentielles de ce projet devront apporter un bénéfice pour les patients. Le programme devra permettre des avancées sur le diagnostic de la maladie, sur sa compréhension, d'apporter des réponses dans l'amélioration des traitements existants ou même d'aller vers de nouvelles thérapies innovantes. Toutes demandes portant sur tout ou partie de ces critères pourront être considérées.

Le financement d'un montant de **50 000 euros, octroyé pour une année**, sera attribué, préférentiellement, sous forme d'un contrat à durée déterminée d'un an (établi par convention avec les organismes d'accueil), à un chercheur post-doctorant (clinicien ou scientifique), médecin, ingénieur ou Attaché de Recherche Clinique.

En fonction du ou des projets retenus et des résultats obtenus, le soutien financier de l'AFH pourra être renouvelé annuellement, une ou plusieurs fois, ou réajusté par le Conseil d'Administration (CA) de l'AFH. Le montant de ce futur soutien n'est actuellement pas défini et dépendra des dons recueillis par l'association à ces échéances.

Les candidats devront faire parvenir à l'AFH un dossier complet et détaillé, **rédigé en anglais** afin de permettre une évaluation par des experts internationaux, indiquant :

- Présentation du projet
- Présentation du Porteur du projet
- Résumés du projet en français et en anglais
- Description du projet de recherche
- Informations relatives à l'équipe porteuse du projet
- Renseignements administratifs concernant la structure rattachée au projet

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'AFH :

[https://afh.asso.fr/wp-content/uploads/2018/07/2018-07\\_Application-File.docx](https://afh.asso.fr/wp-content/uploads/2018/07/2018-07_Application-File.docx)

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 janvier 2019.**

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail à l'adresse : [genevieve.pietu@afh.asso.fr](mailto:genevieve.pietu@afh.asso.fr)

Les projets seront étudiés par le Conseil Scientifique de l'AFH.

**Eléments de l'évaluation :**

- Potentiel du projet : Résultats préliminaires et intérêt pour les patients des résultats attendus
- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...)
- Adéquation avec le budget du demandeur
- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres). Qualité scientifique du laboratoire d'accueil et qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans ce domaine.

La validation du financement sera entérinée par le Conseil d'Administration de l'AFH.

Les résultats de la sélection seront communiqués aux demandeurs **en Mars 2019**.

Un compte rendu écrit au conseil scientifique, incluant un descriptif exhaustif des dépenses effectuées, et la participation à l'assemblée générale de l'AFH permettront d'évaluer et de rendre compte de l'état d'avancement des travaux.

Nicolas GIRAUD  
Président de l'AFH

Docteur Annie BOREL-DERLON  
Présidente du Conseil Scientifique de l'AFH

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez contacter l'AFH :

Tél. : + 33 (0)1 45 67 77 67 – Télécopie : + 33 (0)1 45 67 85 44

E-mail : [info@afh.asso.fr](mailto:info@afh.asso.fr) – Site : [www.afh.asso.fr](http://www.afh.asso.fr)